



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15 (1 pouvoir)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU Emmanuelle, DUPUY , Stéphane FARGE , Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)

Secrétaire de séance : Isabelle VIRONDEAU

Date de convocation : 9 décembre 2022



DELIBERATION N° 2022. 68 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL ATSEM

Monsieur le maire expose que la délibération relative à la création d'un poste d'ATSEM au 1^{er} septembre 2022 prévoyait un temps de travail hebdomadaire annualisé de 23 h 58 mn. Compte tenu des nécessités de service et de la présence d'un agent requise pour une partie de l'après-midi sur le temps scolaire, il propose de modifier le temps de travail initialement déterminé et de le fixer à 27 h 06 mn.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des besoins définis par la directrice de l'école élémentaire et sur rapport de l'adjointe aux affaires scolaires,

- ✓ Décide à l'unanimité de modifier le temps de travail du poste d'ATSEM (23 h 58 mn) et de le porter à 27 h 06 mn à compter du 1^{er} mars 2023
- ✓ Mandate le maire pour effectuer les formalités et établir l'arrêté correspondant
- ✓ S'engage à inscrire les crédits au budget 2023.

Pour extrait conforme,
Christophe CARON

Maire de MEYSSAC

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0